
VISITES PASTORALES DE L'ARCHIPRÊTRÉ DU ROUSSET
par Mgr de LORT de SÉRIGNAN de VALRAS, ÉVÊQUE DE MACON

**BONNAY, SAINT-HYPOLITE, AYNARD,
ARCHIPRÊTRÉ DU ROUSSET.**

Ce jourd'hui quinzième jour du mois de juin mil sept cent quarante-six, avant midi.

VOCABLE.

Nous, évêque de Mâcon, savoir faisons que, continuant les visites générales de notre diocèse, et étant arrivé cet effet en la paroisse de Bonnay, sous le vocable de la Sainte Vierge dont la fête se célèbre le quinzième août, jour de son Assomption, où après avoir été reçu et fait les prières accoutumées, en conséquence de la publication de notre mandement de visite, faite au prône le dimanche précédent, ont comparu par devant nous Me François Duplessis, prêtre, curé dudit lieu, Thomas Dubois, Jean-Baptiste Dubois, Nicolas Dubost, Jean Fevre, Claude Dubois, Louis Dévot, Claude Bouchot, Benoit Navoirot, François Godart, Claude Guillaume, Claude Jean.. Hilaire Lemonde, Jean Dumontois, François Navoirot, Claude Gauthier, André Dubois, Claude Doret, Antoine Dubois, Jean Latour, Jean-Baptiste Coriou, Philibert Doret, Jean Gouloux, Simon et Antoine Devignot, autre Jean-Baptiste Dubois, Jean Durand, Antoine Pignet, Jacques Picard, François Desbois, Joseph Guillet, Louis, Jean et François Desvernai, Hilaire Paviot, Jean Lombard, Nicolas Mathé, François Bernau, Michel Treillon, François Dauxois, tous habitant, faisant et composant la plus seine et plus notable partie de la paroisse, assemblés au son de la cloche, tant de Bonnay, que de Saint Hipolite et Ainard, les décimateurs et personne de leur part ne comparant quoique dûment avertis par la publication de notre présente visite faite au prône de la paroisse le dimanche précédent, sur quoi notre vice-promoteur a requis acte et défaut contre lesdits décimateurs de Bonnay, Ainard et Saint Hipolite, ce que nous lui avons octroyé, et, à sa réquisition, avons procédé à la visite d'icelles églises, en présence des sus nommés habitants, assisté de notre vicaire général et vicepromoteur soussignés comme s'en suit.

(.....)

(extraits concernant St Hippolyte)

COMMUNIANTS.

Combien il y a de communiant ?

Répondent qu'il y a environ quatre-vingts communiant à Bonnay et que le sieur curé desservant les églises de Saint Hippolythe et Ainard, il n'a en tout que cent vingt communiant environ.

ÉGLISES PAROISSIALES réunies.

Si les églises paroissiales dont on vient de parler subsistent encore ?

Répondent qu'à l'égard de celle d'Ainard il ne reste plus qu'une mesure, que celle de Saint Hippolythe subsiste en partie. Sur quoi nousavons député le sieur abbé de Bussy notre vicaire général pour faire la visite desdites deux églises et en dresser procès-verbal qui sera joint au présent.

AINARD A LA NOMINATION DE.

Enquis qui nommaient auxdites cures.

Répondent que la collation de la cure d'Ainard nous appartenait à cause de notre dignité épiscopale, et que la nomination de Saint Hypolithe appartenait à l'abbaye de Cluny.

Enquis si, après la réunion des trois églises, la nomination a toujours appartenu à l'abbaye de Tournus et si elle n'a point été à l'alternative comme elle l'aurait dû l'être.

Répond le sieur curé que le Chapitre de Tournus a plusieurs nominations de suite depuis la réunion.

RÉUNION.

Enquis en quel temps ladite réunion a été faite.

Répond le sieur curé qu'il paraît par la visite de M. Gaspard Dinet du 17 juillet 1612 dont copie à nous exhibée, que les églises d'Ainard et de Saint Hypolithe étaient desservies par le même prêtre, qu'à l'égard de la réunion des susdites églises à celle de Bonnay on en ignore l'époque sinon qu'il paraît, par une requête présentée en l'année 1641 à l'un de nos prédécesseurs, la réquisition du promoteur et ordonnance du sieur Bernard vicaire général portant permission de faire enquête de commodo et iticommodo sur ladite réunion, que l'on y travaillait alors.

RESSORT.

Enquis de quel ressort sont lesdites paroisses ?

Répondent que Bonnay ressort du Baillage et Élection de Macon, du parlement de Paris, ainsi qu'Ainard, et à l'égard de Saint Hypolithe c'est la justice mage de Cluny, Élection de Mâcon, parlement de Paris.

JUSTICE.

Enquis quel est le seigneur haut justicier ?

Répondent que le Chapitre de Saint Philibert de Tournus est seigneur de Bonnay. Les religieux de Cluny. de Saint Hypolithe et.

DÉCIMATEURS.

Enquis quels sont les décimateurs ?

Répondent que le Chapitre de Saint Philibert de Tournus perçoit les dîmes dans toute l'étendue de la paroisse de Bonnay, et se lève ladite dîme sur le champ pour vin, chanvre et toute chose décimable de douze la treize, de plus le plus de moins le moins.

DIFFÉRENTE.

Dans la paroisse de Saint Hypolithe et Ainard la dîme se partage dans les champs par indivis entre les religieux de Cluny pour un tiers, le sieur curé de Bonnay comme curé de Saint Hypolithe et Ainard un tiers, et l'autre tiers se partage inégalement entre le seigneur d'Uxelles et le seigneur de Chassignolles, un tiers au premier et les deux tiers au second, et se perçoit ladite dîme pour le vin, le chanvre et d'autres choses décimables, de vingt la vingt et une les religieux de Cluny ne payent point de dîme des fonds qu'ils possèdent, contre lequel usage le sieur curé fait toutes protestations nécessaires. Les fonds de la cure ne dimment point.

Enquis quels sont les revenus que le sieur curé perçoit pour desservir les cures et paroisses de Saint Hypolithe et Aynard ?

FONDS DE Saint Hypolithe. (*sic*) – Répondent qu'il y jouit des fonds suivants

1° Trois terres lieudit en Cordeau, l'une de la contenance de trois coupes mesure de Tournus environ, joignant de matin la terre du sieur Desmiard, de soir le chemin de Confrançon à Cluny, de bise la terre du sieur Desmiard et de midi Louis Ravier laquelle terre a été donnée par échange par acte reçu Dubois notaire royal le 1 septembre /inttaUs de l'Acad. de Mâcon. 1915-j. '9 165 coté C. contre une autre terre au même finage la seconde, de même contenue, joint de midi le sieur Desmiard, de matin le sieur Delamotte, de bise les héritiers Nicolas Dumoulin, de soir le chemin de Confrançon à Cluny; la troisième de même contenance joint de midi le sieur Lamotte, de bise et soir le sieur Desmiard, de matin le susdit chemin.

2° Une terre à Saint-Hypolithe, lieu dit ès Chatelottes autrement dit ès Groles, de la contenue de dix coupes Tournus environ, attendu qu'elle a été augmentée par un échange fait avec d'autres fonds de la cure, confine le chemin de Saint Hypolithe à Ainard de bise, de matin le sentier au chemin d'aisance, de soir et midi le sieur Périer, ladite terre environnée d'haies vives, l'acte d'échange entre sieur Rodanges curé de Saint Hypolithe et Bonnay et les particuliers y dénommés reçu Dubois, le 9

juillet 1645, coté D.

3° L'ancien jardin de la cure de Saint Hypolithe, aujourd'hui terre, d'une demie mesure, joint de soir et midi le sieur Périer, de matin les religieux de Cluny, de bise, une place.

4° Une terre sous la Garenne acquise par échange contre un ancien de la cure de huit coupes environ, confine la terre du sieur Périer de matin et bise, la Garenne du sieur de Belleperche de soir, la terre du sieur Petit Jean de midi, ledit acte de main privée le 3e mars 1741, coté E.

5° Un pré finage de Confrançon lieudit en Beautramblay ou Naron, d'un char de foin environ.

6° Autre pré même finage au lieudit à la Serve d'environ trois andins.

Plus la rente de sept livres dont partie, savoir la somme trois livres dix sols, a été cédée pour fondation, comme il sera dit au titre des fondations. La moitié de la susdite rente provenant de la vente d'un pré de la cure de Saint Hypolithe, par acte reçu Dubost le 1 y septembre 1695, coté F, avec le contrat original de constitution de sept livres reçu Delavai le 15 avril 1698; il y a reconnaissance de ladite rente, reçu Fèbre du 4 mai 1740.

Plus les offrandes qui se font dans l'église paroissiale de Saint Hypolithe, lesquelles lui appartiennent en sa qualité de curé de Saint Hypolithe.

Plus les tiers de la dime dans les paroisses d'Ainard et de Saint Hypolithe, comme il a été dit ci-dessus.

A l'instant le sieur curé nous a présenté la visite de M. Dinet l'un de nos prédécesseurs ci-dessus énoncée, qui fait mention des revenus alors appartenant auxdits curés de Saint Hypolithe et Ainard suivant l'enquête faite par ledit seigneur évêque, il appartenait à la cure d'Ainard les deux tiers de la dime audit finagé, et à la cure de Saint Hypolithe le tiers de toute dime et une portion que lui donnait le sieur Abbé de Cluny de vingt quatre panneaux moitié froment et seigle, mesure de Cluny et quarante sols d'argent, au lieu de quoi le sieur curé n'a aujourd'hui que le tiers de la dime dans les deux dits finages ce qu'il nous a requis d'insérer dans ledit procès-verbal et a fait les protestations de droit.

(.....)

S'ensuit l'état des Noales de Saint Hypolithe et Aynard.

Noales DE SAINT Hypolithe.

1° Une terre appartenant par amasage à François Beluzard qui la defrîchée et plantée en vignes, de la contenue d'environ quarante boisseaux de semence, comme il appert par copie informe de la cession d'amasage du mars 1725 reçu Alamagny Noe confine le grand chemin de Saint Ythaire à Besseuil de midi, les terres du sieur de Belleperche de matin, autre dudit sieur de Belleperche de soir, autre dudit sieur de Belleperche et du sieur d'Uxelles de bise.

2° Les chenevière et terre du sieur Petitjean de Cortevay, dites aux Crot, de la semence d'environ cinq coupes de Tournus.

Autre terre appartenant au meunier de Busseuil, lieu dit en la Garenne, du contenue d'environ une coupe de Tournus. Confine.

4° Un défrîchement d'environ une asnée et demie de semence lieu dit ès Masures hors les murs de Saint Hypolithe environné de toute part desdites mesures et de chemins.

Disent les susdits curé et habitants qu'il y en a plusieurs autres dont ils ne sont pas suffisamment instruits.

L'abbé de Bussy, vicaire général.

(description de l'église de St Hippolyte)

EGLISE DE SAINT HYPOLITHE. *(sic)*

Etat de l'ancienne église de Saint Hypolithe.

L'église de Saint Hypolithe est un reste des ruines d'une plus belle et plus grande, qui consiste dans une espèce de sanctuaire, de chœur et de nef.

SANCTUAIRE. Le sanctuaire est une coquille, de cinq pieds de profondeur sur dix de largeur, dans laquelle on a placé un autel qui est un massif de maçonnerie revêtu en dessus de planches de chêne échancrées au milieu, où est enchassé un marbre sacré en état.

AUTEL. Il est couvert de trois nappes et d'un tapis en cadis vert en état.

Contretable. La contretable est de bois noyer orné de chaque côté de pilastres à cône, dans laquelle on a monté un devant d'autel en bois peint et décent.

Le gradin est de bois simple, sur lequel nous avons trouvé un crucifix de bois avec son christ de cuivre-en état, quatre chandeliers et quatre vases de bois peints en rouge en état.

RETABLE. Le tableau qui sert de retable représente le martyr de Saint Hypolithe, fort usé et écaillé en plusieurs endroits, monté dans un cadre de bois peint de cinq pieds de hauteur et autant de largeur; la peinture a besoin de réparation on monte audit autel par une marche en bois en état.

Chœur. – Le chœur est voûté et peut avoir dix pieds de longueur sur douze de largeur il est éclairé de trois vitraux en état, l'un en bise (*nord*), l'autre en midi (*sud*) et le troisième en matin (*est*) au dessus de la coquille du sanctuaire.

Les jours du sanctuaire qui étaient en matin, bise et midi sont murés et, dans le vide des fenêtres qui paraît en dedans, on a placé trois statues assez décentes de la hauteur de trois pieds, peintes. La piscine est à côté de l'autel dans un pilier de pierre. Le chœur est carrelé proprement, on descend dans la nef par une marche en grandes pierres en état.

NEF. Ladite nef est composée de trois voûtes, celle du milieu est une espèce de dôme qui n'est point couvert en dessus et par où la pluie transpire en abondance et pourrit la voûte, les collatéraux aussi voûtés et accompagnés en matin d'une petite coquille qui est pratiquée à côté du chœur. Ladite nef peut avoir en tout vingt pieds en largeur sur six en longueur, non compris les coquilles qui sont de trois pas de profondeur, sur cinq de largeur, la voûte du milieu prend son jour au dessus de la grande porte par un vitrau bien entretenu.

Le collatéral du côté de l'épître est éclairé par une ouverture laissée dans un des vitraux qui a été muré au dessus de la petite porte en midi et par une fenêtre en matin au fond de la coquille, l'une et l'autre sans vitres. Le collatéral du côté de l'évangile est éclairé par un jour au fond de la coquille aussi sans vitres. Les murs du sanctuaire et du chœur sont en bon état, ceux de la nef ont besoin de réparation

il faudrait surtout parer à la pluie qui gâte les voûtes.

Le pavé de ladite nef est en désordre et manque presque partout.

On y rentre par deux portes, l'une principale et en face de l'autel fort mince, l'autre, en midi, dans le collatéral qui ne peut fermer sûrement, attendu que le jambage est en mauvais état; on monte quatre marches en mauvais état pour sortir. Il y a deux bénitiers en pierre, l'un placé dans le mur à côté de la petite porte, l'autre à l'entrée du chœur sur un massif de pierre, vis à vis duquel est une belle cuvette de pierre, reste des fonts baptismaux.

Pour la célébration de la messe il y a un Teigitur, un coussin, un pupitre, un missel Romain en état, une mauvaise aube assortie, une chasuble de garance de toutes couleurs complète le reste est fourni

par le sieur curé de Bonnay lorsqu'il veut y célébrer la messe.

Au devant d'icelle église nous avons remarqué les ruines d'une plus grande dont il reste quelques murs et quelques piliers. Elle paraît avoir été à trois nefs, chaque arcade de six pas de long sur huit de large, non compris ce qui en a été dit ci-devant. Au dessus du dôme de la nef sont encore les ruines de l'ancien clocher qui n'est plus couvert et qui est une tour carrée extrêmement élevée, aux fenêtres de devant est une petite cloche en état'.

j- H. C., évêque de Mâcon
l'abbé de Bussy, vicaire général
Duplessis, prêtre Plassard, vice promoteur